

ACTION URGENTE

QUATRE ARABES AHWAZIS ONT ÉTÉ EXÉCUTÉS EN IRAN

Ghazi Abbasi et trois autres hommes, Abdul Reza Amir Khanafereh, Abdul Amir Mojaddami et Jasim Moghaddam Payam, ont été exécutés. Tous étaient membres de la minorité arabe ahwazie d'Iran.

Les quatre hommes avaient été transférés dans un lieu tenu secret le 3 novembre, depuis la prison de Karoun, dans la province du Khuzestan, dans le sud-ouest du pays. Le 2 décembre, des agents du ministère des Renseignements ont informé leurs familles qu'ils avaient été exécutés et enterrés, mais n'ont pas révélé où **Ghazi Abbasi, Abdul Reza Amir Khanafereh, Abdul Amir Mojaddami et Jasim Moghaddam Payam** avaient été inhumés. D'après ce que sait Amnesty International, les familles se sont vues interdire d'organiser des cérémonies en hommage à leurs proches et n'ont pas été informées de la date exacte de leur exécution – pas plus avant qu'après l'exécution. L'un de leurs avocats a déclaré qu'il n'avait pas été prévenu. Or, aux termes du droit iranien, les avocats doivent être informés 48 heures à l'avance de la date fixée pour l'exécution de leur client.

Les quatre hommes avaient été condamnés à mort le 15 août 2012 par la première chambre du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz, pour les « crimes » à la définition vague de *moharebeh* (« inimitié à l'égard de Dieu ») et *ifsad fil-arz* (« corruption sur Terre »). Ces accusations sont liées à une fusillade qui aurait entraîné la mort d'un policier et d'un soldat. Le 13 février 2013, la 32^e chambre de la Cour suprême iranienne a confirmé ces quatre sentences, lors même que l'avocat d'Abdul Reza Amir Khanafereh a indiqué qu'un recours était en instance dans l'affaire concernant son client, sans doute en lien avec une affaire distincte.

Les quatre hommes ont nié toute participation à cette fusillade, affirmant que leurs « aveux » avaient été obtenus sous la torture et d'autres mauvais traitements ; ils se seraient d'ailleurs rétractés lors du procès. Dans leurs jugements, le tribunal révolutionnaire d'Ahvaz comme la Cour suprême ont reconnu que certains des accusés étaient revenus sur leurs « aveux » au tribunal, alléguant qu'ils leur avaient été arrachés sous la torture et les mauvais traitements. Cependant, leurs allégations n'ont fait l'objet d'aucune investigation. La torture et les autres mauvais traitements, particulièrement durant la période de détention provisoire, sont monnaie courante en Iran et sont commis en toute impunité.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels. Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 280/13. Pour en savoir plus : www.amnesty.org/en/library/info/MDE_13/040/2013/en.

Noms : Ghazi Abbasi, Abdul Reza Amir Khanafereh, Abdul Amir Mojaddami, Jasim Moghaddam Payam
Hommes